



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Le 12 septembre 2023, à 19 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François LAHAYE, Maire.  
Quorum du Conseil Municipal : 8

**Présents : 12**

M. Jean-François LAHAYE

Mmes Isabelle ARRONDEAU, Caroline BANCAUD, Julia CLAIROTTET, Audrey FOLTIER, Guylaine LANDON, Valérie LÉQUIPÉ-MAISTRE, MM. Thierry GAGNARD, Philippe HUBERT, Christophe MACHURET, Christian MAUCHIEN, Olivier RICHER

**Absents excusés : 3**

MM. Alain BASQUILLON (procuration à M. Philippe HUBERT), Sébastien LANSIER, Mme Valérie REGIBIER (procuration à Mme Isabelle ARRONDEAU)

**Secrétaire de séance : Mme Audrey FOLTIER**

**Ordre du jour :**

**- Délibération 2023/45 : Communauté de Communes Cœur de Sologne – Rapport d'activités 2022**

Le rapport d'activités 2022 de la communauté de communes Cœur de Sologne est présenté au Conseil Municipal. A cette occasion, les délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire sont entendus et répondent à toutes les questions des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal adopte le rapport d'activités 2022 de la communauté de communes Cœur de Sologne.

Adopté à l'unanimité.

**- Délibération 2023/46 : Reconstruction du bâtiment périscolaire – Choix des titulaires des marchés**

La consultation des entreprises pour les travaux de reconstruction du bâtiment périscolaire a été lancée par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 12 juin 2023. La date limite de réception des offres a été fixée le 13 juillet 2023 à 12 heures. 36 offres ont été reçues dans le délai imparti.

Les plis déposés électroniquement ont été ouverts et leur analyse a été confiée au maître d'œuvre, M. Grégoire RENARD de la société MOLABE.

Le 11 septembre 2023, la Commission a pris connaissance du rapport d'analyses des offres et a proposé de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 VRD Espaces extérieurs : Entreprise SAS Sologne Entretien pour un montant HT de 62 983.72 €
- Lot 2 Gros œuvre maçonnerie : Entreprise SAITER Bâtiment pour un montant HT de 80 365.82 €
- Lot 3 Charpente bois : Entreprise RAPAUD DOSQUE pour un montant HT de 110 750.91 €
- Lot 4 Couverture zinguerie : Entreprise PIMENTA Couverture pour un montant HT de 102 827.38 €
- Lot 5 Menuiseries ext. et occultations : Entreprise RAPAUD DOSQUE pour un montant HT de 34 052.20 €
- Lot 6 Plâtrerie isolation : Entreprise CHAUSSARD pour un montant HT de 37 699.34 €
- Lot 7 Faux plafonds : Entreprise PLAFETECH pour un montant HT de 10 706.30 €
- Lot 8 Menuiseries intérieures : Entreprise RAPAUD DOSQUE pour un montant HT de 11 342.03 €
- Lot 9 Sols souples et revêtements muraux : Entreprise Société Revêtements de Sols pour un montant HT de 26 059.86 €
- Lot 10 Peintures : Entreprise ACTIF pour un montant HT de 9 981.58 €
- Lot 11 Agencement : Entreprise RAPAUD DOSQUE pour un montant HT de 27 475.84 €
- Lot 12 Plomberies sanitaires : Entreprise CAMUS SAS pour un montant HT de 14 247.58 €
- Lot 13 Génie climatique : Entreprise CAMUS SAS pour un montant HT de 42 238.28 €
- Lot 14 Electricité courants forts / courants faibles : Entreprise NORMIELEC pour un montant HT de 21 959.69 €

Le Conseil Municipal décide de retenir les offres des entreprises proposées ci-dessus pour un montant total HT de 592 690.53 €.

Adopté à l'unanimité.

**- Délibération 2023/47 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la mise en disponibilité pour création d'entreprise d'un adjoint technique à temps complet. Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 un emploi non permanent pour répondre à ce besoin dans le grade d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2025 inclus.

Adopté à l'unanimité.

**- Délibération 2023/48 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la fin d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au 30 septembre 2023 et une stagiairisation prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2023,

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 un emploi non permanent pour faire face à ce besoin dans le grade d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2025 inclus.

Adopté à l'unanimité.

**- Délibération 2023/49 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet**

Un agent de la Commune est en contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétences depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Cet agent donne entière satisfaction et il est proposé de le stagiairiser.

Le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal arrêté le - 9 NOV. 2023

Le Maire,



Jean-François LAHAYE

Le Secrétaire,



Audrey FOLTIER

Publication sur le site internet communal le : 10 NOV. 2023